



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATIONS 18 Mai 2021

L'an Deux Mille vingt et un, le dix-huit mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mr Francis Leblanc, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Bernard CHORGNON.

Lors de la séance du 2 Avril, Mr le Maire avait présenté un devis d'un montant de 1 329,17 € HT concernant l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat, qui avait été entériné par le conseil municipal. Or le fournisseur nous a signalé une erreur dans son devis : oubli de l'extension de la TVA sur le processeur Intel. De ce fait Mr le Maire présente le nouveau devis concernant l'achat de cet équipement d'un montant de 1 511,67 (surcoût de 182,50 €).

**Achat
Ordinateur
Secrétariat**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce nouveau devis d'un montant de 1 511,67 € et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Suite à la réunion des élus et du SDE03 sur le site, Mr le Maire présente le nouveau descriptif et plan de financement concernant le renouvellement de l'ensemble des projecteurs de l'église (projecteurs sur candélabres et ceux encastrés sur le parvis) d'un montant de 7 831 €.

**Renouvellement
Projecteurs de
L'Eglise**

La participation du SDE03, intégrant l'aide du conseil départemental, s'élève à 6 265 €. Il reste donc une participation communale d'un montant de 1 566 € avec possibilité d'étalement sur 5 ans, soit un montant annuel de 318 €.

L'incidence des travaux sur les coûts de fonctionnement et de la consommation d'énergie fait apparaître un gain annuel de 153 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce nouveau devis d'un montant de 1 566 € et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Réhabilitation
Et amélioration
Energétique de la
Mairie**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 5 Février un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la mairie a été signé avec le cabinet d'architecte IMOHLZ et que le montant des travaux de l'avant-projet sommaire s'élevait à 323 100 €.

Mr le Maire présente alors, l'avant-projet définitif élaboré par le maître d'œuvre, arrêté à la somme de 358 600 € HT.

L'augmentation de ce montant par rapport à l'enveloppe prévisionnelle se justifie par :

- *L'ajout d'un lot désamiantage qui n'était pas inclus dans l'avant-projet sommaire d'un montant de 28 900 € HT*
- *La hausse du prix de certaines matières premières en pénurie.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé par l'avant-projet définitif à la somme de 358 600 € HT,*
- *d'autoriser Mr le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.*
- *cette proposition et habilite Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mr le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du nouveau plan de financement prévisionnel suivant, après estimation de l'avant-projet définitif concernant les travaux de réhabilitation de la mairie

**Plan de financement
Actualisé
Réhabilitation
Et amélioration
Energétique de la Mairie**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Natures	Montant HT	Nature	Montant HT
Architectes	29 123,86	Conseil départemental	108 816,00
Etude énergétique	1 500,00	(362 723,86 x 30%)	
SPS Bureau de contrôle Diagnostic amiante	9 000,00	Etat : DSIL	166 798,00
Travaux	331 700,00	Etat : DETR (Lot désamiantage)	13 005,00
Lot Désamiantage	28 900,00	Région (bonus ruralité : 8,65 %)	31 363,00
		Total des subventions (79.95 %)	319 982.00
		Autofinancement de la commune	80 241.86
Total	400 223.86	Total	400 223.86

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Approuve le plan de financement,*
- *Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention de l'état, de la région et du conseil départemental*
- *Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.*

**Maintenance
Radar pédagogique
Panneau numérique**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition commerciale de la société ElanCité concernant la souscription d'un contrat de maintenance pour le radar pédagogique et le panneau numérique d'un montant de 658 € HT annuellement pour une durée de 3 ans.

Cette proposition prend en compte également l'abonnement GPRS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette proposition qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 ans, et charge Mr le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Compte rendu
Des commissions**

Mr le Maire donne le compte-rendu de la commission environnement.

Il présente le bilan concernant les bâtiments et aménagements publics, ainsi que les projets et actions envisageables.

**Tour de garde
Elections Départementales
Elections régionales**

Mr le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections départementales et régionales du 20 juin 2021 et 27 juin 2021.

Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun, et sera diffusé auprès de chaque élu et assesseur.

Voiture Communale

Mr le Maire propose au conseil municipal de remplacer la voiture communale qui a été achetée en 2015, par un véhicule électrique.

Il présente une offre commerciale de la société SCAC de St Amand, pour un montant de 20 324.76 € avec une offre de reprise de 5 000 €.

Après débat, cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

**Aménagement route
D'Ainay**

Suite à la réunion de la commission environnement, et en vue de favoriser les mobilités douces (marche, vélo), et limiter la vitesse, Mr le Maire propose au conseil municipal une réflexion sur l'aménagement de la route d'Ainay :

- Voie partagée,*
- Plateau surélevé au niveau de l'école*
- Zone à 30 kms*
- Ligne continue*

Le conseil municipal charge Mr le Maire de contacter les services de l'UTT de Cérilly, afin de réaliser une étude.

Cette question sera étudiée lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Afin d'étudier le devenir du local commercial, Mr le Maire propose la création d'un groupe de travail.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Mr le Maire donne lecture d'un mail concernant un problème de conteneur (dépôt sauvage, et non-respect du tri sélectif), au lieudit « Furot ». Dans un premier temps, un panneau interdisant le dépôt sauvage sera apposé.

Mr le Maire donne lecture d'un mail par lequel il est demandé à la commune d'informer les habitants sur l'interdiction de faire brûler les déchets verts

Un article sera publié dans la lettre d'information trimestrielle « Si Valigny m'était conté »

Mr le Maire donne lecture d'un mail et d'une lettre de désaccord concernant l'installation d'éolienne sur la commune.